

## Compte rendu du Groupe de travail du 7 octobre 2011 EVS administratifs

Hier en fin de journée, nous avons eu un contact avec M. le Préfet concernant les contrats aidés dans les écoles et les engagements qui avaient été pris au printemps sur les prolongations de contrats. Aujourd'hui, un groupe de travail s'est tenu cet après-midi à l'Inspection Académique, en présence de l'Inspectrice, concernant la répartition des contrats aidés sur mission administrative.

Il a également été question des EVS ASEH.

**Concernant les EVS Administratifs**, une centaine de postes existent à l'heure actuelle et pour cette année scolaire. La plupart des personnes en bénéficiant arrivent en fin de contrat au cours de ce premier trimestre.

L'Inspectrice d'académie souhaitait nous faire part de ses réflexions sur l'implantation à venir des postes d'EVS et recueillir nos remarques avant sa prise de décisions.

**La FSU a rappelé les engagements qui avaient été pris** au printemps par la Préfète concernant les personnes "publics prioritaires" pour les prolongations jusqu'à 60 mois.

Nous avons donc demandé que toutes les personnes concernées, y compris celles dont le contrat est arrivé à terme depuis le début du mois de septembre puissent en bénéficier.

L'administration a pris en compte notre demande et va recenser les personnes.

Cependant aucune décision n'est encore prise car le Préfet réunit l'ensemble des administrations concernées dès lundi pour arrêter des principes clairs et lisibles sur ce dossier et les questions que nous lui avons posées.

### C'est pourquoi, nous vous demandons d'urgence :

1. de prendre contact avec les EVS qui ont quitté le dispositif depuis le début septembre afin qu'ils ou elles se manifestent auprès de l'Inspection Académique s'ils ou elles relèvent des critères des "publics prioritaires" (+ de 50 ans et bénéficiaires d'un minima social d'une part ou reconnu travailleur handicapé - RQTH)
2. de nous signaler toutes les situations de ce type dont les contrats vont s'arrêter dans les jours, semaines ou mois à venir

Bien entendu, faites-nous part de toutes les demandes envoyées à l'administration et n'hésitez pas à nous contacter en cas de problèmes.

## Concernant l'implantation des postes dans les écoles, la FSU a donné son point de vue :

- nous avons toujours dénoncé le système mis en place qui est avant tout fondé sur l'utilisation de personnels précaires, mal payés et aux droits réduits
- nous ne souhaitons en aucun cas le cautionner en entrant dans le jeu du "je déshabille Pierre pour habiller Paul"
- ne pas perturber les écoles alors que l'année a commencé : **nous demandons que partout où il existe actuellement de l'aide administrative elle puisse être maintenue, ainsi que les personnes qui exercent ces missions** car aucune solution d'emploi ne leur est proposée et aucune mesure de compensation n'est mise en place pour l'aide administrative pour les directeurs et directrices

D'autres propositions (UNSA) ont été faites en particulier d'examiner la situation des écoles qui ont perdu leur EVS depuis deux ans. Dans ce cas, avec le budget actuel (postes comptés et déjà implantés) il y aurait redéploiement.

## En fin de réunion l'Inspectrice d'Académie a listé plusieurs critères d'implantation :

- la reconduction des postes (proposition FSU)
- l'examen des écoles qui ont perdu leur EVS depuis l'an dernier
- la taille des écoles et les décharges existantes ou non
- les spécificités (RRS, présence de classes spécialisées, ...)
- présence d'EVS ASEH (concernant ce dernier critère, l'administration a l'intention de systématiser les postes "mixtes" administratifs -ASEH car nombre d'ASEH n'ont pas leur service complet).

**Concernant les EVS ASEH**, l'Inspectrice d'Académie souhaite fortement les "optimiser" en donnant un service complet, comme cela se pratique dans les autres départements. Nous avons fait remarquer qu'il n'était pas toujours possible, ni souhaitable d'imposer cela. En effet les prescriptions MDPH et les projets d'intégration ne peuvent être soumis à des considérations "budgétaires" : il peut y avoir deux élèves handicapés dans une même école, imposer qu'ils soient assistés par la même personne n'est pas toujours possible.

L'Inspectrice d'Académie nous informera de ses décisions avant la fin du mois.

Jean-Luc MARCHIVE

Secrétaire Départemental du SNUipp-FSU